



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
SOMME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2021-017

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2021

Sommaire

80-2021-01-01-004 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 3 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière entre la direction départementale de la cohésion sociale du Nord et la direction départementale des finances publiques de la Somme (1 page)

Page 3

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2021-02-12-005 - Arrêté mettant fin à l'agrément de M. Bernard POILLY en qualité de médecin agréé pour le contrôle médical d'aptitude à la conduite automobile (2 pages)

Page 5

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2021-02-12-006 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme (3 pages)

Page 8

Préfecture de la Somme - Service de la Coordination des Politiques Interministérielles

80-2021-02-01-003 - AP du 01-02-2021 relatif au tirage au sort de la commission de réforme hospitalière de la Somme (2 pages)

Page 12

80-2021-01-13-002 - AP du 13-01-2021 modifiant les représentants du personnel de la commission de réforme hospitalière de la Somme (5 pages)

Page 15

80-2020-11-16-024 - AP du 16.11.2020 fixant la composition de la commission de réforme pour le centre de gestion départemental. (3 pages)

Page 21

80-2020-07-04-001 - AP du 4 juillet 2020 fixant la composition du comité médical de la Somme (2 pages)

Page 25

80-2021-01-08-005 - AP du 8 janvier 2021 modifiant la liste des médecins agréés. (4 pages)

Page 28

80-2020-09-07-002 - AP fixant la composition de réforme d'Amiens métropole (2 pages)

Page 33

80-2021-01-01-004

Avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du 3 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière entre la direction départementale de la cohésion sociale du Nord et la direction départementale des finances publiques de la Somme

**Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 3 décembre 2019
relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFiP de la Somme)**

Entre la direction départementale de la cohésion sociale du Nord représentée par Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La direction départementale des finances publiques de la Somme, représentée par M. Pascal FLAMME, directeur du pôle État, ressources et stratégie, désigné sous le terme de "déléataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion du 3 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFiP de la Somme) est modifiée comme suit :


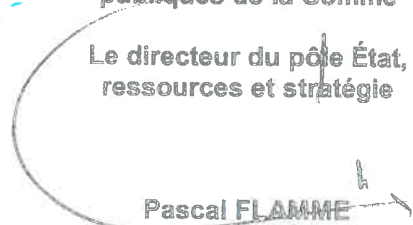


La liste des programmes mentionnés à l'article 1^{er} est modifiée par la suppression du programme suivant :

N° de programme	Libellé
354	Administration territoriale de l'État

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Amiens,
Le 1^{er} janvier 2021

<p>Le délégrant</p> <p>Direction départementale de la cohésion sociale du Nord</p> <p>Le directeur</p>  <p>Emmanuel RICHARD</p>	<p>Le déléataire</p> <p>Direction départementale des finances publiques de la Somme</p> <p>Le directeur du pôle État, ressources et stratégie</p>  <p>Pascal FLAMME</p>
<p>Visa du préfet de la région des Hauts-de-France</p>  <p>Michel LALANDE</p>	<p>Visa de la préfète de la Somme</p>  <p>Muriel NGUYEN</p>

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2021-02-12-005

Arrêté mettant fin à l'agrément de M. Bernard POILLY en
qualité de médecin agréé pour le contrôle médical
d'aptitude à la conduite automobile

Arrêté mettant fin à l'agrément du Docteur Bernard POILLY en qualité de médecin agréé pour le contrôle médical d'aptitude à la conduire automobile dans le département de la Somme

La Préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Route ;

VU le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU le décret n° 2016-39 du 22 janvier 2016 pris en application de l'article L.224-14 du code de la route ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme à compter du 21 janvier 2019 ;

VU le décret du 3 octobre 2019 nommant Antoine PLANQUETTE, administrateur civil, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de durée de validité limitée ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

VU l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 février 2009 modifié portant agrément de médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs et ses modificatifs ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2020 portant délégation de signature de Monsieur Antoine PLANQUETTE ;

Considérant que le Docteur Bernard POILLY doit cesser son activité à compter du 12 février 2021 conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2012 précité qui dispose que l'agrément prend fin dès l'âge de 73 ans atteint ;

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin à l'agrément du docteur Bernard POILLY en qualité de médecin chargé d'apprécier l'aptitude à la conduite automobile dans le département de la Somme.

Article 2 : Il est mis fin à ses fonctions au sein de la commission médicale primaire de la Somme chargée d'apprécier l'aptitude à la conduite automobile.

Article 3 : Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée au Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de la Somme.

Fait à Amiens, le 12 février 2021

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet



Antoine PLANQUETTE

Préfecture de la Somme - Service de Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-02-12-006

Délégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire de la direction départementale de la cohésion
sociale de la Somme

LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration et sa circulaire du 18 novembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 novembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des SGCD, et notamment son article 1^{er} ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juin 2017 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Préfecture de la Somme - 51, rue de la République - CS 42001 - 80020 Amiens Cedex 9
Téléphone : 03 22 97 80 80 - Télécopie : 03 22 92 13 98 - Courrier : pref-courrier@somme.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (fermeture des portes mardi de 12h00 à 13h30)

VU l'arrêté du Premier Ministre du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Daniel RAMELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2018 portant nomination (directions départementales interministérielles) de Madame Sabine HOUBRON, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Daniel RAMELET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant modification de l'organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Monsieur Daniel RAMELET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme, en tant que responsable des Unités Opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de L'État relevant des BOP suivants :

1- BOP centraux :

N°157 : « Handicap et dépendance » (actions 1, 2, 4 et 6) ;

N°183 : « Protection et maladie » (action 2) ;

2- BOP régionaux :

N°104 : « Intégration et accès à la nationalité » ;

N°135 : « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat (actions 1, 3, 4 et 5) ;

N°177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;

N°216 : « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » ;

N°303 : « Immigration et asile » ;

N°304 : « Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales ».

Article 2- Cette délégation concerne la signature de tous documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et

Préfecture de la Somme - 51, rue de la République - CS 42001 - 80020 Amiens Cedex 9
Téléphone : 03 22 97 80 80 - Télécopie : 03 22 92 13 98 - Courrier : pref-courrier@somme.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (fermeture des portes mardi de 12h00 à 13h30)

au mandatement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions) à l'exception :

- de tous les actes juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subventions d'investissement et de fonctionnement dont le montant de la participation financière de l'Etat est supérieure à 350 000 €,
- des décisions de subvention de fonctionnement et de subventions d'investissement quel qu'en soit le montant sur le BOP 147,
- des marchés publics en procédure formalisée,
- des décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- des décisions de passer outre,
- des ordres de réquisition du comptable public,
- des décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

Article 3- En cas d'absence de Monsieur Daniel RAMELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale, Mme Sabine HOUBRON, directrice départementale adjointe reçoit délégation de signature dans les conditions fixées aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

Article 4- Monsieur Daniel RAMELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale, peut subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté pour les actes administratifs et comptables relevant du domaine de la gestion des services communs à la direction départementale.

Article 5- Le présent arrêté est applicable dès le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme. Il abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant délégation de signature (ordonnancement secondaire) à Monsieur Daniel RAMELET, directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme.

Article 6- La secrétaire générale de la Préfecture de la Somme, le directeur départemental de la cohésion sociale de la Somme et la directrice départementale des finances publiques de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 12.2.2021

La préfète de la Somme



Muriel NGUYEN

Préfecture de la Somme - 51, rue de la République - CS 42001 - 80020 Amiens Cedex 9
Téléphone : 03 22 97 80 80 - Télécopie : 03 22 92 13 98 - Courrier : pref-courrier@somme.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (fermeture des portes mardi de 12h00 à 13h30)

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-02-01-003

AP du 01-02-2021 relatif au tirage au sort de la
commission de réforme hospitalière de la Somme

Direction départementale de la cohésion sociale de la Somme

La préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Objet: Arrêté du 01/02/2021 désignant les représentants de l'Administration à la commission de réforme hospitalière de la SOMME

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions particulières relative à la fonction publique hospitalière;

Vu le Décret n° 65-773 du 9 novembre 1965 portant règlement d'administration publique et modifiant le Décret n° 49-1416 du 5 octobre 1949 pris pour l'application de l'article 3 de l'Ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 et relatif au régime de retraite des tributaires de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales;

Vu le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonctions publique hospitalière

Vu l'arrêté du 5 juillet 2016 fixant la constitution, le rôle et les conditions de fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme des Agents des Collectivités Locales.

Vu le tirage au sort effectué le 1 février 2021 ,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

Article 1er.: La liste des représentants de l'Administration des établissements visés à l'article 2 de la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 appelés à siéger à la Commission Départementale de Réforme des Agents Hospitaliers est arrêtée comme suit:

Titulaires

Madame Estelle BARDET
EPSOMS

Monsieur Bruno EHRARDT
Centre Hospitalier CORBIE

Suppléants

Monsieur Joël FARCY
EHPAD SAINT RIQUIER

Monsieur Gérard LHEUREUX
EHPAD CRECY EN PONTHEU

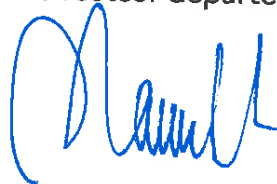
Article 2: Le mandat des représentants à la Commission Départementale de Réforme des personnels hospitaliers prendra fin à l'expiration de leur mandat d'administrateur ou par démission.

Article 3: La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: L'arrêté du 5 juillet 2016 fixant la constitution, le rôle et les conditions de fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme des Agents des Collectivités Locales est abrogé.

Amiens, le 1 février 2021

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental,



Daniel RAMELET



Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-01-13-002

AP du 13-01-2021 modifiant les représentants du
personnel de la commission de réforme hospitalière de la
Somme

La préfète de la Somme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté du 13 janvier 2021 modifiant la liste des représentants du personnel à la commission de réforme hospitalière de la Somme

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions particulières relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-582 du 26 mai 2011 modifiant le décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2008 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 20 novembre 2017 nommant M. Daniel RAMELET, directeur départemental à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 relatif aux représentants de la fonction publique hospitalière à la commission de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juin 2020 désignant les représentants de la fonction publique hospitalière à la commission de réforme.

Considérant les élections à la commission administrative paritaire de la fonction publique hospitalière qui ont eu lieu le 6 décembre 2018 ainsi que la demande de modification demandée par le syndicat FO pour les CAPD 2 et 7 en date du 10 décembre 2020.

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

- A R R E T E -

Article 1er.- L'article 1er de l'arrêté du 3 juin 2020 est modifié comme suit : la liste des représentants du personnel de la fonction publique hospitalière désignée pour siéger au sein de la commission départementale de réforme est arrêtée comme suit :

COMMISSION PARITAIRE N° 1

Titulaires :

MME Corinne WIMART
Midi Picardie Informatique Hospitalière

M Hervé TRUFFAUT
Midi Picardie Informatique Hospitalière

Suppléants :

Mme Marie-Pierre JAKIR
Midi Picardie Informatique Hospitalière

M François MOIRET
Centre hospitalier universitaire

COMMISSION PARITAIRE N° 2

Titulaires :

M Virgile RODRIGUES MARTIN
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Karine MEQUINION
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

MME Angélique LIZERAY
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Anne AVRIL
Centre hospitalier d'Abbeville
Mme Coralie GODART
Centre hospitalier d'Abbeville

COMMISSION PARITAIRE N° 3

Titulaires :

Mme Vanessa MARION
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Hélène BREMENT
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

COMMISSION PARITAIRE N° 4

Titulaires :

M Julien PRUVOST
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

M FOURNIER Thierry
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

M Benoit WARAMBOURG
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
M Miguel LECOINTE
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

M Antoine NORMAND
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
M Martial AUBERT
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

COMMISSION PARTIAIRE N° 5

Titulaires :

M Hervé BATIFOULIER
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

M Olivier CLERCQ
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

Mme Cindy BRAHIM
EPSOMS G. Couthon Amiens
Mme Luigina VASSEUR
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

M Emmanuel BOIZARD
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
MME Stéphanie LEBEL
SENEOS

COMMISSION PARTIAIRE N° 6

Titulaires :

M Nicolas BERTHIER
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Marie-Pascale LAURENCE
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

Mme Marie-Cécile LOEVENBRUCKS
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
Mme Sabrina QUIQUE
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Florence DHONDT
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
Mme Lysiane FREBOURG
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

COMMISSION PARITAIRE N° 7

Titulaires :

M Cédric GRECA
Centre hospitalier de Péronne

Suppléants :

Mme Sylvie THOMAS
EPSOMS Georges Couthon Amiens
M Laurent LESOURD

M Marc WASSON
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

SENEOS
Mme Annabelle JOLY
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
Mme Vanessa TARTARE
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

COMMISSION PARITAIRE N° 8

Titulaires :

Mme LE ROL Bernadette
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

Mme Valérie CHOQUET
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
M Olivier ROUSSEL
EPMSA

Mme Christina BAILLY
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Delphine BONDOIS
Centre hospitalier Philippe Pinel
MME Shella Kane CAUDRON
Centre hospitalier Philippe Pinel

COMMISSION PARITAIRE N° 9

Titulaires :

Mme Véronique LAMER
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Suppléants :

Mme Nathalie DERCOURT
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
Mme Patricia PERRIN
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Mme Corinne CLERY
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

MME Christine GILLERON
Centre hospitalier universitaire d'Amiens
M Luc HERRISSON
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

COMMISSION PARITAIRE N° 10

Titulaires :

Mme Sophia DEVAUX
Centre hospitalier de Péronne

Suppléants :

M Hugo MOTOWILDO
Centre hospitalier de Péronne
MME Elisabeth LEMEUR
Centre hospitalier de Péronne

Mme Catherine CASIER
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

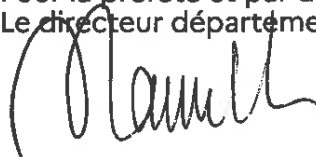
Mme Magalie LAGACHE
Centre hospitalier universitaire d'Amiens

Article 2.- Le mandat des représentants à la commission départementale de réforme de la fonction publique hospitalière expire le 31 décembre 2022.

Article 3.- La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Amiens, le 13 janvier 2021

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental,



Daniel RAMELET

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2020-11-16-024

AP du 16.11.2020 fixant la composition de la commission
de réforme pour le centre de gestion départemental.

Objet : Composition de la commission départementale de réforme
Centre de gestion du Département de la Somme – Collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (et notamment l'article 23) ;

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2000-610 du 28 juin 2000 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur des trois fonctions publiques ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 22 novembre 2017 nommant M. Daniel RAMELET, directeur départemental à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2019 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2019 portant composition de la commission de réforme ;

Vu la circulaire du 30 juillet 2012 sur la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Vu la désignation faite par les syndicats suite aux élections des CAP du 6 décembre 2018 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

– ARRETE –

Article 1er. – La commission départementale compétente à l'égard du personnel employé par les collectivités affiliées au centre de gestion de la Somme comprend les membres suivants :

Deux praticiens de médecine générale, membres du comité médical :

Titulaires

Monsieur le Docteur Jean-Louis MOULY
Monsieur le Docteur Jean-François SEILLIER

Suppléants

Monsieur le Docteur Eugène MOREL

Les médecins spécialistes du comité médical peuvent être appelés à participer à la commission à titre consultatif.

Un président :

Titulaire

Monsieur Claude CLIQUET

Suppléant

Madame Bénédicte THIEBAUT

Catégorie A-B-C

Représentants de la collectivité

Titulaires

Monsieur Patrick BOST

Suppléants

Madame Christelle LEFEVRE
Monsieur Claude MAQUET

Madame Monique VAQUETTE

Monsieur Jean Claude PRADEILHES
Monsieur Jacky THUEUX

Catégorie A

Représentants du personnel

Titulaires

Madame Brigitte VIOLET

Suppléants

Monsieur Christophe PEYRAMAURE
Madame Véronique PINCHEMAILLE

Monsieur François RICAUD

Madame Marie-Claude RACAULT
Madame Sandrine DOYE

Catégorie B

Représentants du personnel

Titulaires

Monsieur Laurent DROCOURT

Suppléants

Monsieur Olivier HENRIQUET
Madame Isabelle CLOTTE

Monsieur Hakim BELHACHEMI

Monsieur Nicolas LHERMITTE
Monsieur Thierry WOHRLE

Catégorie C*Représentants du personnel*

Titulaires

Madame Magali BLERIoT

Madame Richard BROOD

Suppléants

Madame Julie BUTTARELLO

Monsieur Alain FROISSART

Madame Nathalie BOULANGER

Madame Patricia FERET

Article 2.- Le secrétariat de la commission de réforme est assuré par le centre de gestion de la Somme pour les dossiers concernant les agents employés par les collectivités affiliées, en application de l'article 23 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 3.- Le siège et le secrétariat de la commission de réforme pour les collectivités et établissements relevant de la loi du 26 janvier 1984 sont fixés au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du département de la Somme, 32 rue Lavalard – CS12604 -80026 AMIENS Cedex 1

Article 4.- La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, le Président du centre de gestion sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Amiens, le 16 novembre 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental,

Daniel RAMELET

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2020-07-04-001

AP du 4 juillet 2020 fixant la composition du comité
médical de la Somme

La préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du
Mérite

Arrêté du 4/07/2020 fixant
la composition du comité
médical de la Somme

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant divers dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2015 portant composition de la commission de réforme ;

Vu le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 20 novembre 2017 nommant M. Daniel RAMELET, directeur départemental à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2019 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale,

Vu l'arrêté préfectoral du 4/07/2017 fixant la composition du comité médical départemental

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

- ARRETE -

Somme : Article 1er.- Sont nommés membres du Comité Médical Départemental de la

Titulaires

Suppléants

MEDECINE GENERALE

M le Dr Jean-Louis MOULY
M le Dr Eugène MOREL

M. le Dr Jean-François SELLIER

PSYCHIATRIE

M le Dr Pierre GLOUZMANN

CANCEROLOGIE

M le Pr Henri SEVESTRE

RHUMATOLOGIE

M le Dr Dominique DEFRANCE
M le Dr Vincent GOEB

Article 2.- Ces praticiens sont désignés jusqu'au 3 juillet 2020

Article 3.- L'arrêté préfectoral du 4 juillet 2017 portant nomination des membres du comité médical départemental est abrogé.

Article 4.- La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 4/07 /2020

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental,



Daniel RAMELET

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2021-01-08-005

AP du 8 janvier 2021 modifiant la liste des médecins
agréés.



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale de la Somme**

La préfète de la Somme,
Chevalier de la Légion d'Hon
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté du 08/01/2021 modifiant
la liste des médecins agréés
du département de la Somme

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme, à compter du 21 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 20 novembre 2017 nommant M. Daniel RAMELET, directeur départemental à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24/07/2020 fixant la liste des médecins agréés du département de la Somme pour 3 ans ;

Vu la candidature du docteur Assaad ASSAKER au titre de la médecine générale agréé en date du 17/09/2020 ;

Sur proposition de la directrice générale de l'agence régionale de santé ;

ARRETE

Article 1^{er}.- La liste des médecins agréés pour le département de la Somme est modifiée comme suit :

Spécialistes

MM. les Professeurs :

Claude KRZISCH	Oncologie-Radiothérapie	Hôpital Sud – Amiens
Henri SEVESTRE	Cancérologie	Hôpital Nord – Amiens
Vincent GOEB	Rhumatologie	Hôpital Sud – Amiens

Mmes et MM. Les Docteurs :

Claire VASSEUR-MORTEUX	Angiologie	Centre Hospitalier Ham
Guy ZARKA	Cardiologie	26 rue Millevoeye – Amiens
Philippe MAES	Chirurgie Traumatologie orthopédie	Clinique Sainte Isabelle – Abbeville
Jean-François CAZENEUVE	Chirurgie orthopédique et traumatique	Groupe Santé Victor Pauchet 2 avenue d'Irlande - Amiens
Serge REDEKER	Médecine interne	Centre Hospitalier Abbeville
Marie DECOURCELLE-LOEUILLET	Médecine légale et sociale	Hôpital Sud– Amiens
Diane DUPUY	Neurologie	49 rue Alexandre Dumas - Amiens
Mathieu BOONE	Neurologie	Hôpital Sud – Amiens
Mathieu BOONE	Oncologie	Hôpital Sud – Amiens
Jean-Luc FARGES	Ophthalmologie	6 rue de l'Ours et de la Lune – Amiens
Christian DEFOUILLOY	Pneumologie	Hôpital Sud – Amiens
Didier DELGRANGE	Psychiatrie	Centre Hospitalier Abbeville
Olivier DESABLIN	Psychiatrie	3 rue Debray – Amiens
Pierre GLOUZMANN	Psychiatrie	Centre hospitalier Philippe Pinel
Mathilde SAINFEL	Psychiatrie	5, allée feuilles de Saints -AMIENS
Manar KSRA-HADDAD Manar	Psychiatrie	Centre hospitalier de Montdidier- MAS Philippe Pinel
Luc MARGAT	Psychiatrie	Centre hospitalier Péronne
Juliette PERLA	Psychiatrie	2 avenue d'Irlande - Amiens
Ludovic PETIT	Psychiatrie	45/51 route de Rouen - Salouel
Laure SAUVAGE	Psychiatrie	4 place Gambetta - Amiens
Régis REVERT	Radiologie	2 avenue d'Irlande –Amiens
Dominique DEFRANCE	Rhumatologie	13- rue Alexandre- Amiens
Franck GRADOS	Rhumatologie	Hôpital Sud – Amiens
Thierry SENLIS	Stomatologie	8 place Saint Michel – Amiens

Généralistes

Mmes et MM. Les Docteurs :

Agnès DUCASTELLE	2, rue GERMINAL - ABBEVILLE
Arnaud DUBOIS	31 rue de la Poste – Ailly le haut Clocher
Sandrine LEGRAND	20 rue Anicet Godin –Albert
Laëtitia LENGLET	20 rue Anicet Godin – Albert
Valérie AMIARD	CH Pinel-CHI Montdidier-Roye
Pascal ANDRIEUX	123 chaussée Saint Pierre –Amiens
Hervé BERLAND	32 rue des Otages – Amiens
Arnaud CLAISSE	416 route de Rouen – Amiens
Sophie CLERMONT-GAILLARD	41-5 rue Léon Dupontreue - Amiens
Ludovic DOUAY	CHU AMIENS –Place Victor Pauchet - AMIENS
Stéphane FOULON	6 Bd Garibaldi – Amiens
Lydia HOUBRON-BERTRAND	3 place Gambetta – Amiens
Antoine LAUDREN	1 rue Vaquette – Amiens
Jacques LETURQUE	1 rue Massenet – Amiens
Gilles MARGUERY	171 rue Baudrey – Amiens
Jean-Louis MOULY	124 rue de la 3 ^{ème} DI – Amiens
Anthony NAKACHE	8 rue Saint Patrice – Amiens
Thierry MUNSCH	3 place Gambetta - Amiens
Stéphanie POSTEL	4 Place de Provinces - AMIENS
Gilles REVAUX	31 rue de Turenne – Amiens
Jean-François SEILLIER	155 route de Rouen – Amiens
Pascal GARGATTE	25 rue du Général Jean Crépin - Bernaville
Eugène MOREL	8 rue de Créquy - BEAUVAL
Jean-Pierre GOURDIN	25 ter rue Victor Hugo – Boves
Eric ROUSSEL	5 rue Jean Catelas – Camon
Daniel LEFEVRE	5 grande rue – Combles
Olivier LECOUFLET	12 place du Général de Gaulle – Conty
Alexandre DELAVIERE	36, rue Jacques Pinsonneau - CORBIE
Lucien-Charles PLE	24 rue du Maréchal Leclerc – Crécy en Ponthieu
Chanmony IN	6 rue André Tempez – Doullens
Romain IRDEL	54 bis, route de Saint-Quentin - HAM
Pierre CHARRIER	3 place de l'église – La Chaussée Tirancourt
Nicolas CAPON	Rue Jean Moulin 80430 Liomer
Pierre SCHMARTZ	12 rue de Conty – Loeuilly
Assaad ASSAKER	6 bis place Exeter – 80500 Montdidier
Christophe CARTON	17 rue Georges Amson - Montdidier
Pierre-Henri DECOURCELLE	Centre Hospitalier de Montdidier
Olivier MAURICE	8 place de la République – Montdidier
Christian TIRET	29 rue veuve Thibauville – Moreuil
Jean CHIDIAC	2 B rue Baillon - Naours
Vincent FERNET	2 boulevard des remparts- Nesle
Vincent LESAFFRE	8 rue de la caisse d'épargne – Peronne
Daniel DUFOUR	10 route nationale – Pierrepont sur Avre
Pascal BRUANDET	71 route nationale - Pierrepont sur Avre
Patrice NOUGEIN	10 rue de la briqueterie – Quevauvillers
Gérard LALOUX	1 rue Robert Bordeaux - Pont Rémy
Philippe GAURET	5 Bd du Général Leclerc – Roye
Jean-Louis BOUDERLIQUE	Chemin des fleurs – Saleux
Agnès DEVENDEVILLE	Hôpital Sud – Salouel
Didier LEBLANC	80 rue du général de Gaulle – Saint Ouen
Philippe LORRIAUX	Rue centrale – Tours en Vimeu
Marc ALBERGE	1 ter rue neuve – Villers Bocage
Philippe REMISE	11 rue des TAVERNES – Villers-Bretonneux

Article 2.- L'agrément accordé par l'article 1^{er} est valable jusqu'au 31/01/2023.

Article 3.- La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 08/01/2021

Pour la préfète et par délégation
Le directeur départemental,



Daniel RAMELET

Préfecture de la Somme-Service de la Coordination des
Politiques Interministérielles

80-2020-09-07-002

AP fixant la composition de réforme d'Amiens métropole

Arrêté du 7/09/2020

La préfète de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du
Mérite

Objet : Composition de la commission départementale de réforme
AMIENS METROPOLE.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 20 novembre 2017 nommant M. Daniel RAMELET, directeur départemental à la direction départementale de la cohésion sociale de la Somme ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1992 modifié fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme pour les sapeurs pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2019 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu la demande de la direction des ressources humaines d'Amiens Métropole en date du 01 septembre 2020 portant modification de la composition de la commission départementale de réforme de l'administration et du personnel de la collectivité Amiens Métropole consécutif aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

- ARRETE -

Article 1er- La commission départementale de réforme compétente à l'égard de l'Administration et du Personnel d'Amiens Métropole comprend les membres suivants:

Deux praticiens de médecine générale, membres du comité médical :

Titulaires

Suppléants

Docteur Jean-Louis MOULY
Docteur Jean-François SEILLIER

Docteur Eugène MOREL

Les médecins spécialistes du comité médical peuvent être appelés à participer à la commission à titre consultatif.

Président

Titulaire
Claude CLIQUET

Suppléant
Dominique RENAU

Liste des représentants de l'Administration :

	Titulaires	Suppléants
CAP A	Patrick DESSEAUX	Claude VITRY Florence RODINGER
	Joseph DEBART	Henri-Paul FIN Clément STENGEL
CAP B	Patrick DESSEAUX	Claude VITRY Florence RODINGER
	Joseph DEBART	Henri-Paul FIN Clément STENGEL
CAP C	Patrick DESSEAUX	Claudine GAILLOT Florence RODINGER
	Joseph DEBART	Daniel LELEU Marie-Hélène BOUCHEZ

Liste des représentants du Personnel :

	Titulaires	Suppléants
CAP A	Loïc RESIBOIS	Sandrine MENCHEZ-PISSON Christian DUMONTIER
	Mohamed ELGHEFARI	Nadine OLGAR DESPAGNE Axelle ESPEL
CAP B	Sophie PAUL HOUART	Nicolas GRANGER Céline DENOEUVEGLISE
	Carole PETIT	Ludovic DURBIN Frédéric WALLET
CAP C	Mickaël DEVAUX	Colette DULIN Patrick BERNARD
	Loïc BOILEAU	Bruno SACLEUX Ozcan TURK

Article 2 : l'arrêté de composition de la commission de réforme du 31/01/2020 est abrogé.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Somme, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ainsi que le président du Centre de Gestion de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président d'AMIENS METROPOLE et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Amiens, le 07/09/2020

Pour la préfète et par délégation,
La directrice adjointe,



Sabine HOUBRON